



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation professionnelle

Question écrite n° 38913

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le projet de stratégie nationale de santé. Afin de le mettre en place, un comité des sages a été créé à la demande de M. le Premier ministre. Ce comité doit remettre prochainement ses propositions aux ministères de la santé et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dès à présent, le Syndicat des médecins généralistes alerte sur « l'aggravation régulière des inégalités sociales de santé qui toucheront bientôt près de 50 % de la population ». Il constate un excès de mortalité précoce avant 65 ans, l'arrêt de la progression de l'espérance de vie sans handicap et l'explosion des maladies chroniques qui représentent aujourd'hui la majorité des demandes de soins. Le syndicat est force de propositions et demande qu'une filière universitaire de médecine générale dotée des moyens nécessaires pour former les praticiens de terrain, soit mise en place et qu'en tout point du territoire, un médecin de proximité soit accessible. Mais, le frein financier est l'obstacle principal au parcours de soins de la population la plus fragile. Il lui demande, afin d'en faciliter l'accès, les mesures concrètes que le Gouvernement envisage de prendre.

Texte de la réponse

Cette filière, dont la constitution est amorcée depuis cinq ans seulement, a bénéficié de toute l'attention des ministres concernés. Le dialogue constant entre les représentants de la discipline et les membres des cabinets respectifs, lors de différentes rencontres dans les départements ministériels concernés, a toujours eu pour objectif d'identifier ensemble les divers points à améliorer dans cette filière, compte tenu des perspectives de développement, des moyens à mettre en oeuvre et des réalités du vivier en cours de constitution. La mise en place de la filière universitaire de médecine générale se fonde non seulement sur la reconnaissance statutaire mais également sur un engagement sans précédent en moyens humains. Cet effort se retrouve dans les trois voies complémentaires de recrutement que sont l'intégration, le recrutement par concours et le maintien du recrutement d'enseignants associés. La création d'une sous section autonome de médecine générale au sein du Conseil national des Universités (CNU) intervenue en 2015, la poursuite du renforcement des effectifs d'enseignants avec l'annonce par la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes de la création de 80 emplois de chef de clinique de médecine générale attestent de l'engagement du gouvernement à poursuivre la politique engagée.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38913

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10229

Réponse publiée au JO le : [24 novembre 2015](#), page 8454